



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	18	24

Date de la convocation
09 décembre 2025

Séance du
16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, GILBERT, DAUZAT, AUDINET, BENHERRAT, LAMRHARI, VIERIN, DE PAUW.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, TILLY.

Etaient représentés : Mme LAVRILLEUX par M. CABADET, M. JOANNIN par M. NORTON, Mme BLANC par M. HELLAL, Mme BOURGNEUF par M. CAPRON, Mme MAURY par Mme LAMRHARI, Mme GUILLAUME-MONNERY par M. TILLY.

Etaient absentes ou excusées: Mesdames HOUSIEAUX, LHADI et Messieurs CRONIER, LEONARD, ERNULT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2025-12-16-06

Subvention exceptionnelle Margny Pétanque

L'équipe féminine de Margny pétanque s'est déplacée à Douai le dimanche 2 novembre 2025 afin de participer au championnat régional féminin de pétanque.

Le Club, dans sa demande du 30 octobre 2025, sollicite la Ville de Margny-lès-Compiègne, pour une subvention exceptionnelle afin d'atténuer les charges liées au déplacement de l'équipe à Douai.

Les frais engendrés par le Club sont de 500€.

Afin de soutenir le Club, la commune propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€.

Vu la demande de subvention exceptionnelle déposée par le Club Margny Pétanque,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2025,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jérôme CAPRON, Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative, Sports et Évènementiel,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à verser au Club Margny Pétanque

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HELLAL